



Immigration en france avec titre de sejour schengen

Par **laure olivier**, le **14/01/2011** à **08:41**

Bonjour, rnje sollicite vos conseils pour un sujet délicat. rnJe suis en possession d'un titre de séjour étudiant allemand valable encore jusque septembre 2011 et ce depuis 8 ans déjà. rnJ ai rencontré mon conjoint français vivant en france et nous avons décidé de nous pacser le mois prochain. rnNous nous sommes rendus à la prefecture du lieu de son domicile pour savoir les démarches à effectuer pour que je sois légale en France. rnIls nous ont répondu que je ne détiens le bon titre de séjour requis pour obtenir de la préfecture un visa long séjour me permettant de circuler librement en France. Car dans leur texte je devrais detenir un titre de sejour permanent pour ce dernier. Ils m'ont donc renvoyé au consulat de france en Allemagne pour demander un visa d entree en france. rn1-Est ce un visa d entree en France dont j ai besoin sachant que j ai un titre de sejour schengen? rn2- vu qu avec le pacs il faut justifier d un an de vie commune pour l obtention d un titre de sejour, un visa d entree en france suffirait il pour atteindre cette échéance? rn3- Sinon que me conseillez vous de faire? comment puis je contourner cet obstacle?rn4- existe t il un moyen d'obtenir un sejour temporaire pour que je puisse rejoindre mon conjoint?

Par **mimi493**, le **14/01/2011** à **14:20**

Pour vivre en France en ayant pour motif d'être conjoint de Français, il faut avoir un visa long séjour. Schengen ne fonctionne que pour le court-séjour

Par **laure olivier**, le **14/01/2011** à **15:44**

Ca depend de ce qu'on a dans son passeport mimi, moi je n'ai pas un visa mais un permis de séjour schengen voilà toute la différence. Je sais aussi qu'il faut un visa long séjour pour vivre en France. Je vous prie de bien lire ma requête pour comprendre ce que je demande merci